



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS DE RECRUTEMENT

des personnels administratifs, sociaux et de santé

EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT DE GRADE

des personnels administratifs - SESSION 2025

Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE

Secrétariat de la division

Affaire suivie par : Stéphanie MANDART

Tél : 01 57 02 61 71

Mél : ce.dpae@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les personnels administratifs, jeunesse et sports, sociaux et de santé des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, du rectorat et mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Références :

- *décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État*
- *arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.*
- *arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et la durée des épreuves du concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et portant adaptation au poste de travail.*
- *décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'État*
- *arrêté du 24 août 2017 fixant les modalités et la nature des concours sur épreuves de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'État*
- *décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique*
- *arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale.*
- *Note de service ministérielle du 19 septembre 2024, parue au bulletin officiel n°36 du 26/08/2024*

CALENDRIER

- Les inscriptions aux concours de la session 2025,
 - ✓ des attachés,
 - ✓ conseiller technique de service social,
 - ✓ médecins,
 - ✓ examen professionnel d'attaché principal d'administration,
 - ✓ examens professionnels de classe exceptionnelle et de classe supérieur de secrétaire administratif,sont prévues du **mardi 1^{er} octobre 2024, à partir de 12h00, au jeudi 7 novembre 2024, 12h00, heure de Paris**, sur Cyclades :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

- Les inscriptions aux concours de la session 2025,
 - ✓ d'infirmiers,
 - ✓ d'assistants de service social,
 - ✓ de secrétaires administratifs de classe normale et secrétaires administratifs de classe supérieure,
 - ✓ d'adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et d'adjoints administratifs sans concours,sont prévues du **mardi 11 février 2025, à partir de, 12h00 au jeudi 13 mars 2025 12h00, heure de Paris** sur Cyclades :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Des informations à destination des candidats (programmes des épreuves, conditions requises d'inscription, nature des épreuves, sujets, rapports des jurys, etc...) sont disponibles sur internet via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

PUBLICATION DES RESULTATS :

Les résultats des concours seront publiés via le lien suivant :

<https://resultats.examens-concours.gouv.fr/#/ABE>

**Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des relations et des ressources humaines
David BERAHA**

